

Journée nationale d'étude



PRECARITÉ ÉNERGETIQUE RESEAU RAPPEL

JOURNEE NATIONALE D'ETUDE DU RAPPEL

(RESEAU DES ACTEURS DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET DE LA PRECARITE ENERGETIQUE
DANS LE LOGEMENT)

Compte-rendu des débats du 7 octobre 2014

Au Comptoir général, 80 quai de Jemappes, Paris 10^{ème}

Sommaire

Glossaire		3
Plénière	Introduction de la journée	4
Plénière	Actualités en lien avec la précarité énergétique	5
Table-ronde	La mise en œuvre du Plan de rénovation énergétique de l'habitat et ses développements dans les territoires	9
Plénière	Des démarches intégrées à l'échelle des territoires	19
Atelier 1 :	Quelle organisation territoriale pour la lutte contre la précarité énergétique à l'échelle d'un EPCI ?	27
Atelier 2 :	Quelle organisation territoriale pour la lutte contre la précarité énergétique à l'échelle d'un département	30
Conclusion de la journée		34

GLOSSAIRE

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AIVS	Agence immobilière à vocation sociale
ALE	Agence locale de l'énergie
ANAH	Agence nationale de l'habitat
ANIL	Agence nationale pour l'information sur le logement
APA	Aide personnalisée à l'autonomie
ARA	Auto-réhabilitation accompagnée
ARS	Agence régionale de santé
CAF	Caisse d'allocations familiales
CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
CEE	Certificat d'économie d'énergie
CITE	Crédit d'impôt Transition énergétique
CSPE	Contribution au service public de l'électricité
CTSSG	Contribution au tarif spécial de solidarité du gaz
EIE	Espace Info Energie
ENL	Enquête nationale Logement
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
FAP	Fondation abbé Pierre
FART	Fonds d'aide à la rénovation thermique
FSATME	Fonds social d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie
FSL	Fonds de solidarité Logement
ONPE	Observatoire national de la précarité énergétique
PE	Précarité énergétique
PCET	Plan climat énergie territorial
PMI	Protection maternelle et infantile
PO	Propriétaire occupant
PREH	Plan de rénovation énergétique de l'habitat
PRIS	Point Rénovation Info Service
RGE	Reconnu garant de l'environnement
SLIME	Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie

Claire Bally et Franck Dimitropoulos, co-animateurs du RAPPEL, ouvrent la huitième journée nationale d'étude du réseau.

Plénière Introduction de la journée

Point sur la vie du réseau

Claire BALLY explique que le RAPPEL a été créé en 2007. En octobre 2014, il compte 860 membres et porte des outils de mobilisation, de concertation et de partage d'expérience. Le RAPPEL est encadré par des conventions bisannuelles. Les premiers partenaires financiers étaient l'ADEME et la Fondation Abbé Pierre, qui ont par la suite été rejoints par EDF, GDF-Suez et l'ANAH.

Le nombre de membre a augmenté de façon constante depuis 2007, notamment grâce à l'adhésion actuelle de quelque 200 collectivités locales, dont la participation est cruciale, puisque qu'elles mettent en œuvre les politiques territoriales et animent souvent les programmes locaux de lutte contre la précarité énergétique.

Les outils du RAPPEL ont été maintenus. La *newsletter* est bimensuelle et diffusée sur la liste de discussion et au delà à toutes les personnes qui s'inscrivent sur le site (1320 personnes), et peut être publiée en avance en cas d'actualité pressante. Edité sur papier, Focus Précarité compte 8 pages. Tiré à 2100 exemplaires, il traite de l'actualité ou d'un dossier thématique, et est envoyé par voie postale à 1800 destinataires, à la fois aux membres du réseau et à des acteurs institutionnels qui peuvent être concernés par la précarité énergétique : délégations de l'ANAH, préfectures, MSA, CAF, DREAL, etc.

La liste de discussion compte 783 abonnés et le site Internet est régulièrement mis à jour. Des journées de sensibilisation et de formation sont organisées deux fois par an et la journée nationale d'étude rassemble les membres une fois par an. Au printemps, une rencontre d'experts réunit des experts de la précarité énergétique et d'autres spécialistes d'un domaine connexe, afin d'échanger sur des questions en lien avec la précarité énergétique : en 2014, elle a porté sur l'habitat indigne, et a notamment examiné les propositions du réseau à propos de la réglementation de la décence, qui ont été reprises par le projet de loi sur la transition énergétique.

Le RAPPEL organise des groupes de travail thématiques deux fois par an. En 2014, le premier a porté sur la réalisation de fiches de présentation sur les réseaux locaux, et le second, qui vient d'être lancé, aborde la création d'un logiciel de gestion des visites à domicile sur la base du recueil des attentes des membres sur ce type d'outil. Après l'expression de demandes en ce sens, le RAPPEL rédige aussi des fiches de synthèse à partir des discussions très riches tenues sur la liste. Quatre fiches de ce type ont été réalisées à ce jour et sont publiées sur le site Internet : tarifs sociaux, poêles à pétrole, cumulus et accès aux fichiers FSL.

Depuis 2014, des téléconférences sont enfin organisées pour permettre de rassembler des membres de la France entière. Deux ont été proposées, l'une sur les SLIME et l'autre sur les FSATME. Ces conférences sont ensuite mises en ligne sur le site afin que tous les membres puissent en tirer profit.

Actualités en lien avec la précarité énergétique

Franck DIMITROPOULOS rapporte que l'actualité sur la précarité énergétique a été riche en 2014. L'application du Plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) en 2014 donnera lieu à une table-ronde en deuxième partie de matinée, sachant que les inquiétudes du RAPPEL sont assez vives après l'épuisement des financements alloués au programme Habiter Mieux pour 2014. A ce sujet, le Premier ministre a récemment annoncé que des fonds seraient débloqués pour passer de 33 000 à 50 000 rénovations et l'ANAH réunit son Conseil d'administration ce 7 octobre pour entériner cette décision.

Après un report, l'ONPE a organisé son premier colloque national le 3 octobre 2014, à l'occasion de la publication de son premier rapport. Ce rapport propose notamment de nouveaux indicateurs pour évaluer la précarité énergétique.

Didier CHÉREL, secrétaire de l'ONPE, ADEME, précise que les informations sur ce colloque ont été transmises aux membres du RAPPEL. Comptant 180 pages, le premier rapport de l'ONPE est disponible sur le site de l'ONPE (inauguré en mai 2014) et est accompagné d'une synthèse. L'ONPE a retenu quatre indicateurs :

- Le critère classique d'un TEE de plus de 10 % a été adapté, puisqu'il n'a été considéré pertinent que pour les ménages des trois premiers déciles des revenus ;
- Le deuxième indicateur est fondé sur la question de l'ENL à propos de la sensation de froid dans les logements et de ses causes : mauvaise isolation, défauts des dispositifs de chauffage, etc. ;
- Le troisième indicateur concerne aussi les trois premiers déciles et porte sur l'insuffisance des ressources provoquée par les dépenses énergétiques ;
- Le dernier, « Bas revenus et dépenses élevées » (BRDE) s'inspire des travaux britanniques et cible les ménages dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté (60 % du revenu médian) et dont la consommation énergétique par m² ou par UC est supérieure à la médiane.

L'ONPE a décidé de ne privilégier aucun de ces indicateurs, mais de les combiner, ce qui permet de considérer que 20 % de la population est concernée par la précarité énergétique, soit environ 5 millions de ménages.

Le colloque de l'ONPE a accueilli Jenny Saunders, Directrice du National Energy Action, qui a indiqué que l'Angleterre a choisi le critère BRDE (fondé sur les dépenses théoriquement nécessaires pour en atteindre les températures décentes) en tant que définition officielle, alors que le Pays de Galles et l'Ecosse ont maintenu le critère du TEE théorique. Le critère BRDE tend néanmoins à exclure les effets liés aux prix des énergies.

La France maintient quant à elle une définition subjective apportée par la loi de 2010, ce dont il faut se féliciter. Les résultats de l'enquête PHEBUS et de l'ENL 2013 permettront de disposer de données sur le critère BRDE théorique, puisque PHEBUS porte à la fois sur les informations économiques et sur les critères du DPE.

Les travaux de l'ONPE se poursuivront jusqu'à mi 2015, et un deuxième rapport devrait être publié. Le colloque et la publication du rapport ont été une réussite, ce qui laisse espérer qu'un nouveau contrat permettra à l'ONPE de poursuivre son activité sur la période 2015-2018, à condition de réunir pour cela les partenaires nécessaires. L'ONPE entend travailler plus avant la question de la mobilité à l'avenir.

Franck DIMITROPOULOS indique que les SLIME sont peu à peu montés en

puissance en 2014.

Bouchra ZEROUAL, coordinatrice du programme SLIME, CLER – Réseau pour la transition énergétique, ajoute que les porteurs de projets peuvent développer des SLIME sur l'ensemble du territoire dans le cadre du programme du CLER. Ces programmes sont avantageux, car ils permettent de récupérer des CEE en fonction des dépenses engagées. Les SLIME visent à massifier le repérage de ménages en précarité énergétique à partir de l'identification par les donneurs d'alerte, puis d'une visite à domicile et de l'orientation vers les dispositifs existants.

Deux appels à candidatures sont organisés chaque année. Les deux prochains appels à candidature seront clos en mars et en septembre 2015. Le dernier a été clôturé le 30 septembre. La dizaine de demandes des collectivités sera examinée par le comité de suivi où siègent notamment l'ADEME, l'ANAH et le pôle national des CEE. A cette heure, une vingtaine de collectivités ont mis en œuvre des SLIME, parfois sur des territoires qui se recouvrent, mais il s'agit dans l'ensemble de dispositifs très locaux : commune, communautés de communes, département. Globalement, 3400 visites ont été programmées en 2014 pour un budget total de 8 millions d'euros.

A l'usage, les CEE apparaissent comme un outil assez efficace pour lancer les initiatives et faciliter la prise de décision. Mais les collectivités peuvent aussi avoir besoins d'outils qualitatifs : le CLER propose donc avec SOLENI et la Croix-Rouge une formation d'une semaine au diagnostic sociotechnique à domicile, qui sera très bientôt disponible dans toutes les régions. Un séminaire annuel dédié aux collectivités et aux partenaires permet aussi d'échanger sur les difficultés rencontrées et sur les bonnes pratiques. Par ailleurs, le CLER souhaite mettre en place à moyen terme un logiciel de gestion des visites à domicile. Le CLER fait aussi appel à des téléconférences disponibles sur son site et sur celui du RAPPEL.

Muriel FUSY, ALE Grand Lyon, demande si les appels à candidatures seront renouvelés en 2016.

Bouchra ZEROUAL confirme. La période actuelle d'émission des CEE court jusqu'en 2017.

Franck DIMITROPOULOS précise que les CEE sont émis, échangés et récupérés sur des périodes de trois ans. Ce dispositif subit actuellement des attaques de la part de certains obligés, notamment à l'occasion de la discussion du projet de loi sur la transition énergétique, qui a retenu les députés en séance plénière de l'Assemblée nationale jusqu'à une heure du matin cette nuit.

Malgré la procédure d'urgence adoptée par le gouvernement, le débat parlementaire sera long compte-tenu de l'importance et de la complexité du texte, sans compter le fait que le Conseil constitutionnel peut par la suite censurer une partie de ses articles. De nombreux éléments de débat portent sur la précarité énergétique, mais l'issue des arbitrages est encore loin d'être stabilisée.

Raphaël CLAUSTRE, directeur du CLER – Réseau pour la transition énergétique, explique qu'après les décisions de la commission de l'Assemblée, l'examen de la loi est entré en séance plénière. Un amendement a été déposé à l'article 1 du texte (principes de la loi) pour affirmer le droit à l'accès à l'énergie, alors que cet article énonce que la lutte contre la précarité énergétique est l'un des objectifs de la politique énergétique de la France, ce qui est nouveau. Le projet de loi prévoit d'amener tous les bâtiments au niveau BBC en 2050, et donc de faire en sorte que les travaux effectués visent cette référence en une étape ou en plusieurs. Un autre

article prévoit qu'aucun bâtiment ne devra dépasser une consommation énergétique de 330 kWh/m².an à partir de 2030. Les futurs Plans climat air énergie territoriaux (PCAET) pourront comporter un volet Précarité énergétique.

En termes de moyens, il faudra prendre en compte la performance énergétique à l'occasion de travaux importants (ravalement, réfection du toit, etc.), mais surtout, intégrer un critère de performance énergétique dans les baux. Le texte précise que le futur décret à ce sujet devra comporter un calendrier des niveaux de performance exigibles sur le moyen et le long terme. C'est un progrès très important qui est demandé par des acteurs de la lutte contre la précarité énergétique depuis le rapport Pelletier.

Autre point important : le projet de loi pose le principe d'un chèque Energie s'adressant à tous les ménages, quel que soit le moyen de chauffage. Il devrait être versé dès 2017 et se substituera aux tarifs sociaux, ce qui pose des questions complexes. Ces projets peuvent encore être modifiés par le débat parlementaire.

Bertrand LAPOSTOLET, Fondation Abbé Pierre, précise que c'est grâce à un amendement de la fondation que la lutte contre la précarité énergétique a été intégrée aux objectifs de la politique énergétique. Par ailleurs, le texte définit la notion de droit à l'accès à l'énergie « sans coûts excessifs », ce qui est fondamental : il ne s'agit plus de procurer un simple accès physique mais d'une question économique.

La FAP souhaite aussi que la loi précise qu'au moins un tiers des CEE doivent être obtenus à travers des actions de lutte contre la précarité énergétique, mais ce point n'est pas acquis. Le texte ne précise pour l'instant seulement qu'une part des CEE devra être délivrée ainsi, alors que l'on évoque actuellement qu'un niveau de 3 % environ, ce qui est très minime. Selon la commission parlementaire, cette part devrait être fixée par un arrêté ou un décret.

Un amendement a été obtenu du gouvernement pour préciser que le financement du chèque Energie ne reposera pas que sur la CSPE et la CTSSG, mais la bataille parlementaire s'engage aussi sur ce mode de financement. Les travaux de l'ONPE tombent à point nommé, car le texte initial du projet de loi ne se référait au départ à la question de la précarité énergétique qu'à propos du chèque. Des progrès importants ont été effectués, mais l'effort doit être poursuivi.

Franck DIMITROPOULOS remercie au nom du RAPPEL tous ceux qui ont patiemment décortiqué le projet de texte afin de proposer des améliorations.

Yves BUISSON, Ville de Montreuil, se félicite qu'il soit prévu d'intégrer des critères énergétiques dans la définition de la décence des logements, mais insiste sur le fait qu'est considéré comme insalubre un logement qui nuit à la santé de ses occupants. Or, les constats de terrain montrent que la précarité énergétique est pathogène. Il faudra donc, à terme, intégrer cette performance aux critères de salubrité. Bien entendu, cela apporterait une limitation au droit de propriété, qui est ardemment défendu. Cependant, Sébastien Lime a récemment déclaré en tant que sous-préfet de Seine-Saint-Denis, que « *la toute-puissance du droit de propriété, ça commence à bien faire* ». Il faudra à terme pouvoir imposer des travaux énergétiques.

Meike FINK, chargée de mission Climat et Energie, RAC, indique que des informations sur le débat parlementaire sont accessibles et très régulièrement mises à jour sur les sites Internet du RAC et du CLER.

Bertrand LAPOSTOLET, Fondation Abbé Pierre, indique que le site du RAC met

régulièrement à jour un « transitionmètre » mesurant le degré de réponse du projet de loi par rapport aux engagements nationaux et internationaux de la France réitérés notamment lors de la conférence environnementale. En termes de justice sociale, il est passé de 18 % à 26 % depuis le début de la première lecture.

Meike FINK, confirme que les parlementaires ont progressé en ce domaine, mais que l'indice « Justice sociale » reste inférieur à 30 %. Beaucoup reste à faire.

Franck DIMITROPOULOS ajoute que les débats parlementaires dont les comptes rendus sont disponibles sur le site Internet de l'Assemblée nationale montrent que les références aux situations de précarité énergétique sont très nombreuses, même si les propositions concrètes ne suivent pas toujours.

Didier CHEREL, explique que le rapport de l'ONPE établit que le montant moyen de l'aide actuellement versée est de 90 euros pour le TPN et de 100 euros pour le TSS. Les personnes chauffées au gaz peuvent bénéficier des deux tarifs, mais ne bénéficient pas d'une réduction de facture d'électricité de 90 euros puisqu'ils n'utilisent cette dernière que pour les usages spécifiques. Le montant du chèque doit être considéré en rapport. Les propositions varient entre 200 et 800 euros, mais il semble que l'on s'oriente vers un montant de 250 euros

En Angleterre, 50 % des CEE devaient au départ être réalisés à travers la lutte contre la précarité énergétique, pour 40 % aujourd'hui. Le rapport de l'ONPE mentionne un rapport de la Cour des comptes, qui demande que les CEE soient davantage utilisés pour la lutte contre la précarité énergétique. Les dispositions prévues sur le logement décent sont à saluer, mais les PACT expliquent qu'il n'est pas possible de faire peser des contraintes sur les bailleurs à partir des textes sur la décence : il faudra préciser ce lien du point de vue juridique.

Bertrand LAPOSTOLET explique que les textes en vigueur prévoient que l'allocation Logement, qui est versée en tiers-payant au bailleur à hauteur de 96 % par les CAF, ne peut être attribuée qu'à condition que le logement soit décent. C'est un très fort biais en faveur de l'application de ces dispositions. Il faudra compléter ces textes par l'approche par la salubrité, mais il faut procéder par étapes.

Sandrine BURESI, GEFOSAT, évoque une lueur d'espoir : Sébastien Lime est en effet devenu chef de cabinet de Ségolène Royal depuis quelques semaines.

Franck DIMITROPOULOS, en tout état de cause, remarque que le projet de loi comporte des éléments très intéressants et qu'il faut à présent observer le débat parlementaire en espérant que des éléments concrets seront proposés après les décisions de la représentation nationale.

Présentation du fil rouge : nouvelles organisations territoriales et lutte contre la précarité énergétique

Franck DIMITROPOULOS explique qu'après la table-ronde qui sera ouverte au débat et qui portera sur le Plan de rénovation énergétique de l'habitat, les travaux de l'après-midi porteront sur l'organisation territoriale à partir des exemples de pays de Brest et du Val-de-Marne. Deux ateliers se pencheront sur l'optimisation des dispositifs territoriaux à partir de l'expérience des participants.

Pause-café.

Table-ronde La mise en œuvre du Plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) et ses développements dans les territoires : quelles répercussions pour la lutte contre la précarité énergétique ?

Franck DIMITROPOULOS explique que cette table-ronde vise à faire le point sur le PREH. En 2013, le président de la République a affirmé qu'il faudrait à terme rénover 500 000 logements par an en atteignant les meilleures performances énergétiques.

Une circulaire du 23 juillet 2013 rédigée notamment par la DHUP présente la territorialisation du PREH. Elle reprend l'engagement de François Hollande et le décline en une vingtaine de mesures, en visant des objectifs de logement et d'emploi, et reprend aussi les objectifs énergétiques nationaux. La DHUP n'a pas souhaité participer à cette journée nationale, car elle estime apparemment que la précarité énergétique n'est pas pour elle une question centrale, et renvoie sur cette question au PUCA.

Le PREH porte essentiellement sur les financements et sur la mobilisation du monde professionnel. Il mobilise depuis un an les préfets de régions et de départements, ainsi que les services et agences de l'Etat, qui sont représentés lors de cette table-ronde et qui présenteront l'application et les perspectives du Plan, qui aborde la précarité énergétique dans le cadre d'objectifs plus vastes. Il s'agit aussi de présenter la façon dont les agences publiques s'impliquent et s'impliqueront dans sa mise en œuvre.

Sylviane BOURGUET, Directrice adjointe de l'expertise et de l'animation territoriale, ANAH, rappelle que l'ANAH est devenue le premier acteur de lutte contre la précarité énergétique depuis le lancement du programme Habiter Mieux en 2011, qui a pris son véritable essor en 2013 grâce à son intégration dans le PREH et a permis la hausse des plafonds de ressources, des montants des primes, et qui a élargi le public éligible.

En 2011 et 2012, 20 000 ménages ont bénéficié des aides, puis 31 000 en 2013, et d'ores et déjà 33 300 en septembre 2014 (dont plus de 30 000 propriétaires occupants). Pour 2014, l'objectif initial était de 38 000, et est passé en juillet à 43 000 grâce à des reploiements financiers internes à l'ANAH. Dans le cadre du Plan de relance pour le logement, le Premier ministre a annoncé fin août que les financements de l'ANAH seraient accrus pour atteindre 50 000 ménages aidés en 2014. Son Conseil d'administration actera cette décision dès cet après-midi. Le Fonds d'aide à la rénovation thermique (FART) géré par l'ANAH et issu des Investissements d'avenir sera aussi accru de 111 millions d'euros en début d'année à 176 millions fin 2014.

Depuis 2011, près de 84 000 logements ont bénéficié d'aides et plus de 920 millions d'euros de subventions ont été octroyées par l'ANAH, dont 267 au titre du FART. Le programme Habiter Mieux a eu des effets bénéfiques sur d'autres activités, notamment pour la lutte contre l'habitat indigne, à la fois pour les PO et les bailleurs.

Ce succès est lié à la fois aux dispositions financières et aux multiples partenariats nationaux et locaux noués par l'ANAH avec les services de l'Etat et avec les opérateurs d'accompagnement. L'agence est très attentive à l'accompagnement personnalisé de ses publics, qui est la clé de voûte du dispositif vis-à-vis de personnes qui ont besoin de conseils techniques et financiers et d'un

accompagnement social. Ce principe d'accompagnement systématique peut être utilisé pour d'autres publics.

L'essor du programme a suscité une activité économique importante dans les secteurs associatifs, de l'accompagnement et du BTP, donc une relance d'activités locales effectuées essentiellement par des artisans.

Avec l'ADEME et l'ANIL, le PREH a aussi été l'occasion de la mise en place du guichet unique et de la réorganisation de l'information du public par la mise en place de 140 PRIS pour les publics éligibles aux aides de l'Anah : DDT, ADIL et collectivités délégataires ou maîtres d'ouvrage d'opérations programmées. Cette notion d'information au niveau local a permis d'accroître les exigences de qualité de service en termes de conseil et d'orientation et un bon décloisonnement des pratiques entre structures locales. Les comités locaux de pilotage Habiter Mieux ont en parallèle accueilli de nouveaux partenaires en devenant des comités locaux du PREH, et des structures régionales ont été créées.

Le PREH a enfin permis le développement de postes d'ambassadeurs de l'efficacité énergétique : 110 jeunes avaient ainsi été embauchés à l'été 2014 par les collectivités pour faire l'interface entre le PRIS et l'opérateur de l'accompagnement.

Patrick ALFANO, coordinateur technique du PREH et du réseau des EIE, ADEME, explique qu'à la demande de Ségolène Royal, l'ADEME soutiendra une campagne de communication qui sera lancée principalement sur les ondes à compter du 14 octobre 2014 pendant 10 jours, après une campagne effectuée en août. Elle portera essentiellement sur le crédit d'impôts transition énergétique (CITE) et sur l'éco-PTZ, ce qui ne sera pas simple, car les délais de mise en œuvre de la campagne sont très courts, et parce qu'il sera difficile de communiquer sur un CITE qui sera revalorisé et simplifié, mais qui n'est pas encore voté. L'éco-PTZ sera quant à lui simplifié. Cette campagne va donc dans le bon sens.

Le PREH promeut la mise en place d'un guichet unique qui s'appuie sur le site www.renovation-info-service.gouv.fr, le numéro azur 0 810 140 240, et sur la mise en place des PRIS dans les territoires.

Le deuxième axe est celui de la mobilisation des professionnels, avec la volonté du gouvernement de valoriser la marque RGE auprès des entreprises, dans la perspective de l'éco-conditionnalité des aides. Près de 20 000 entreprises sont labélisées à ce jour, et il revient à l'ADEME de favoriser la montée en compétence des entreprises en s'appuyant sur les plateformes PRAXIBAT, qui se multiplient actuellement, sur le programme FEEBAT, qui a bénéficié à plus de 100 000 personnes à ce jour, et sur le réseau Bâti Environnement Espace Pro (BEEP).

Enfin, le PREH apporte des financements et une ingénierie financière : CIDD (et CITE), éco-PTZ, mais aussi valorisation des CEE et développement des sociétés de tiers-financement.

Depuis sa mise en place en septembre 2013, le site a fait l'objet de plus de 1000 connexions. Les PRIS-EIE ont su se mobiliser très rapidement et il faut les en remercier, car cela s'est traduit par une montée en charge de l'activité, puisque le nombre de contacts a crû de plus de 40 % de septembre 2013 à septembre 2014. Mais le PREH a aussi permis de décloisonner un certain nombre de « chapelles » au niveau local, régional et national : ainsi, un travail est actuellement mené entre l'ADEME, l'ANAH et des représentants des EIE sur l'amélioration et la mise en cohérence des conseils prodigués par les EIE et le réseau de l'ANAH.

La réussite des PRIS est aussi palpable à travers le ressenti des personnes qui ont été renseignées par les EIE, qui se déclarent satisfaites à plus de 90 % malgré les difficultés liées à la très forte activité. Au-delà de l'information, le réseau EIE contribue aussi très fortement au passage à l'acte des ménages, puisque selon les enquêtes menées, plus de 60 % des personnes ayant pris contact avec les EIE pour des travaux lourds sont passées à l'acte. 60 % de ces dernières considèrent que l'intervention de l'EIE a été décisive dans la réussite du projet, en ayant permis de le préciser et de l'accélérer.

Enfin, les Appels à manifestation d'intérêt (AMI) pour la mise en place de plateformes de rénovation visent à favoriser la multiplication des projets de rénovation sur les territoires. Il apparaît que les collectivités sont les mieux placées pour jouer un rôle de maîtrise d'œuvre pour mobiliser les acteurs, créer les synergies et susciter les passages à l'acte. Ces plateformes de rénovation doivent associer une collectivité organisatrice, des structures d'accompagnement des particuliers, la mobilisation des professionnels et l'animation du secteur bancaire pour créer des dispositifs de financement innovant : il s'agit d'un PREH à l'échelle locale. L'ADEME s'appuie particulièrement sur les Conseils régionaux.

En décembre 2013 ont été lancés des AMI pour favoriser ces initiatives, et l'ADEME souhaite qu'une centaine de plateformes soient mises en place à l'horizon 2015. Elles peuvent être portées principalement par des intercommunalités, mais aussi par des Conseils généraux, comme cela sera le cas dans l'Essonne. Elles peuvent aussi être pilotées par les ALE, comme le fera l'Agence parisienne du climat dans la capitale. L'ADEME et les Régions soutiendront l'ingénierie et l'animation de ces plateformes durant une période initiale de trois ans.

Durant cette première phase d'expérimentation, une cinquantaine de projets a été portée. Une dizaine en est à la phase de préfiguration et une autre dizaine sont opérationnelles, par exemple dans l'Essonne. Kaysersberg, Libourne et d'autres collectivités procéderont aussi très prochainement à l'inauguration de leurs plateformes. Les échelles territoriales peuvent donc être très variables, et il est possible de prendre contact avec les délégations régionales de l'ADEME pour déposer, rejoindre ou soutenir des projets de plateformes qui sont aussi soutenues par l'ANAH et les DREAL. Chacun doit se sentir concerné par le dispositif, qui vise à soutenir l'émergence de nouveaux projets.

Jérôme GATIER, Directeur du Plan Bâtiment durable, rappelle que le Plan Bâtiment a été fondé à l'époque du Grenelle de l'Environnement, autour de Philippe Pelletier, son président. Son équipe de direction est hébergée au ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie et au ministère de l'Egalité des Territoires, du Logement et de la Ruralité.

Le Plan Bâtiment vise à mener une concertation permanente entre tous les professionnels du bâtiment et de l'immobilier autour de toutes les questions de bâtiment (logement privé, social, tertiaire privé et public), car traditionnellement ces multiples acteurs se connaissent peu. L'équipe du Plan Bâtiment anime aussi le réseau des clusters de l'écoconstruction, et incite les Conseils régionaux à reproduire le modèle du Plan Bâtiment partout en France, en associant, notamment, l'ADEME, l'ANAH, les syndicats professionnels, etc.

Les membres du Plan Bâtiment Durable se réjouissent du fait que la loi envisage enfin d'intégrer des critères énergétiques dans la définition de la décence du logement, idée qu'ils ont soutenu dès l'origine de leurs travaux (rapport De Quero-Lapostolet en 2009) comme d'autres acteurs tels que la FAP. En effet, les ministres

successifs ont longtemps considéré que le renforcement des exigences pesant sur le logement locatif diminuerait mécaniquement le nombre de logements proposés à la location.

Déjà, la loi ALUR avait prévu qu'un rapport sur la question soit rendu au gouvernement au plus tard fin septembre 2014. Le projet de loi sur la transition énergétique va plus loin puisqu'il propose la mesure avant la remise de ce rapport., Il faut donc se féliciter de cette initiative. Elle aura notamment de forts effets incitatifs dans les immeubles en copropriété vis-à-vis des copropriétaires bailleurs.

Le Plan Bâtiment Durable fait partie des acteurs à l'origine du programme Habiter Mieux, puisque le rapport Pelletier, rédigé par Alain de Quéro (ANAH) et Bertrand Lapostolet (FAP) avec la participation de nombreux acteurs sur la commande de la secrétaire d'Etat Valérie Létard, a motivé le déblocage de fonds des investissements d'avenir à hauteur de 500 millions d'euros pour financer le programme Habiter Mieux.

Par la suite, face à l'impatience générée par la mise en place du dispositif, il a fallu se battre pour éviter la suppression du programme, qui a mis beaucoup de temps à démarrer en raison des multiples partenariats à mettre en place au niveau local. Habiter Mieux a ensuite décollé très lentement, et les animateurs du Plan bâtiment Durable se sont efforcés de mettre en garde l'Etat sur les risques liés au fait d'ouvrir les vannes du financement de façon trop rapide, car cela risquait de susciter le dépassement des capacités initialement prévues. Ils ont insisté sur la nécessité de maintenir le montant des aides, tout comme la simplicité et la cohérence du programme, et de conserver le ciblage sur les bonnes personnes, ainsi que les capacités de financement permettant aux acteurs impliqués d'étoffer leurs équipes progressivement.

Quoi qu'il en soit, l'expérience accumulée depuis quelques années montre que la rénovation énergétique ne peut être mise en œuvre avec succès que localement. L'Etat a souhaité organiser ce vaste mouvement. Dans le même temps, les dynamiques locales commençaient à se développer. Le Plan Bâtiment Durable encourage le PREH, et est soucieux que la communication déployée soit recevable par les destinataires visés, et que le niveau de discours soit adapté.

En effet, les habitants souhaitent avant tout améliorer leurs logements, et ne se soucient encore pas assez des économies d'énergie. Il faut donc faire en sorte que l'amélioration de la performance énergétique soit effectuée dès lors que des travaux importants sont prévus. Il faut donc partir du principe « Je rénove, donc j'éco-rénove », principe qui a été inscrit dans le projet de loi, avec l'idée d'embarquement de la performance énergétique.

La mise en place des PRIS doit être saluée, car, les agences de l'Etat travaillent ensemble, malgré les objectifs distincts auxquels sont soumis, par exemple, à l'origine, l'ANAH et l'ADEME. C'est un point de départ qui permet l'élaboration d'objectifs de synthèse, y compris en matière de performance énergétique visée. Il est aussi indispensable que les réponses administratives et techniques apportées par les services de l'Etat soit semblables dans l'ensemble du pays : les améliorations qui sont apportées sur ce point sont très importantes.

En parallèle, il faut améliorer l'offre notamment en s'appuyant sur le label RGE. On peut regretter qu'il ait été vivement attaqué avant même d'avoir été mis en place. Le Plan Bâtiment durable considère qu'il faut à la fois garantir un bon niveau de qualité tout en incitant les entreprises à s'impliquer, ce qui nécessite des arbitrages délicats

sur le niveau d'exigence du référentiel, donc sur le coût de la labélisation.

Il faut donc rester modestes en ce domaine, et partir des initiatives existantes. La mise en place des plateformes de rénovation est aussi une belle initiative, mais il faudra garantir les moyens de les pérenniser après 2018. Une piste de réflexion est de faire contribuer les acteurs privés, compte-tenu des restrictions budgétaires auxquels font face les collectivités.

Enfin, il faudra garantir des modes de financement simples, lisibles et pérennes. La relance de l'éco-PTZ devrait en particulier être garantie au-delà de 2015, notamment en raison de son intérêt pour déclencher les travaux en copropriété. Il faudrait aussi définir un système afin que les foyers les plus modestes n'aient pas à faire face à des taux de prêt élevés pour financer leur reste-à-charge par emprunt, alors que des foyers plus à leur aise bénéficient du taux zéro. Il faudrait donc prévoir l'application du fonds de garantie actuellement envisagé aux prêts de type micro-crédit pour les ménages modestes. Par ailleurs, il faut souligner que le projet de loi prévoit une dérogation au monopole bancaire pour tester le tiers-financement à titre expérimental, ce qui est une première avancée à saluer.

Questions et débat

Franck DIMITROPOULOS estime qu'il faudrait certainement préciser les modes d'organisation territoriale de l'ensemble des démarches évoquées ci-dessus. Les délégations de l'ANAH sont centrées sur l'échelle départementale, l'ADEME est organisée avant tout à l'échelle régionale et le Plan Bâtiment durable est aussi soucieux de se décliner au niveau des régions. Comment mettre ces échelles en cohérence, alors que l'on entend actuellement parler de PIG régionaux, le tout dans un contexte de réforme territoriale qui redistribuera les compétences des échelons administratifs tout en supprimant certains niveaux d'organisation tels que le département ?

Sylviane BOURGUET explique que l'ANAH adapte son action au plus près des projets politiques locaux portés par les collectivités au niveau d'opérations programmées ou de PIG de territoires, par exemple, le plus souvent au niveau de l'intercommunalité. L'agence a par ailleurs dès le départ souhaité contractualiser avec les Conseils généraux sur le programme Habiter Mieux afin de structurer l'action à ce niveau.

Dans le cadre du PREH et en partenariat avec l'ADEME, l'ANAH s'intéresse à l'échelle régionale, car de nombreux Conseils régionaux se rapprochent de l'agence en tant que cofinanceurs et/ou pour mieux structurer l'offre, ce d'autant plus que le projet de loi sur la transition énergétique prévoit que les régions devront structurer cette politique à leur échelle. Ainsi, depuis 2013, l'ANAH gère les aides du Conseil régional d'Ile-de-France, et des partenariats ont été conclus sur la rénovation énergétique et parfois sur la revitalisation des zones rurales avec d'autres régions.

PACA est ainsi très intéressée par l'articulation des interventions de l'ANAH et de l'ADEME pour la rénovation énergétique. L'ANAH a aussi renforcé son organisation en direction de l'échelon régional dans le cadre de la création des DREAL, et met en place un système intégré reliant différentes échelles territoriales afin de réussir la rénovation énergétique des bâtiments.

Patrick ALFANO indique que les délégations régionales de l'ADEME ont pour mission de lancer les AMI avec les Conseils régionaux. La collaboration est historiquement forte avec ces derniers, notamment dans le cadre des Contrats de

plan Etat-Région, ce qui s'applique notamment aux EIE. Bien entendu, des crispations budgétaires assez fortes sont ressenties dans le contexte actuel, et c'est pourquoi l'ADEME maintient le niveau de ses aides aux EIE, et souhaite même le renforcer, ce qui sera très bientôt proposé à son conseil d'administration.

Les AMI s'adressent avant tout à l'échelle intercommunale, même si l'expérience montre que ce sont les logiques de territoire qui priment, et auxquelles l'ADEME s'adapte. Une des AMI actuelles est ainsi portée par un Conseil général et une autre par une commune de 20 000 habitants : les échelles peuvent donc varier en pratique.

Franck DIMITROPOULOS demande comment articuler les AMI d'une région, par exemple, avec celles des échelons territoriaux inférieurs. Est-ce possible ?

Patrick ALFANO explique que l'ADEME se place dans une logique d'expérimentation avant de déployer plus largement le dispositif. L'agence vise actuellement une centaine de réponse aux AMI. Mais il est possible que des collectivités mettent en place des plateformes sans les aides de l'ADEME : **Vir'Volt, Tinergie, Murmur** existent déjà, et l'ADEME souhaite uniquement favoriser la multiplication de ces initiatives. Les logiques territoriales se mettront en place au fur et à mesure. L'ADEME tirera un premier bilan des expériences menées au bout d'un an.

Jérôme GATIER rappelle que l'Etat a demandé au Plan Bâtiment durable de se rapprocher des collectivités territoriales. Ses animateurs se sont donc associés à certaines Régions en fonction des possibilités. Fondamentalement, il faut se réjouir que de nombreux échelons territoriaux s'intéressent à la précarité énergétique.

Dans ce contexte, l'Etat joue un rôle neutre afin de rassembler ces différents niveaux qui craignent tous les risques d'hégémonie de l'un d'eux sur les autres. L'expérience montre que la coopération entre collectivités est la clé du succès. Cela n'empêche pas qu'il est indispensable que des leaders élus locaux jouent leur rôle pour impulser et soutenir les dynamiques locales. C'est d'autant plus nécessaire que les citoyens accordent désormais davantage leur confiance aux collectivités et un peu moins à l'Etat. Cette confiance doit être communiquée à l'ensemble des partenaires que le Plan Bâtiment Durable met en relation.

Sandrine BURESI, GEFOSAT juge qu'en matière d'instauration de la confiance, le « stop and go » imposé sur les aides du programme Habiter Mieux est l'exact opposé de la bonne façon d'agir. Il ne s'agit pas d'incriminer l'ANAH, qui a tout fait pour obtenir des crédits. Mais la situation sociale créée sur le terrain par ces attermoissements est épouvantable : il est inimaginable d'accompagner des ménages pendant des mois pour leur révéler *a posteriori* que les autorités publiques leur ont menti, sans même évoquer les conséquences pour les artisans ou les associations, dont certaines vont devoir licencier.

Alors que la ministre intervient sur les plateaux de télévision pour défendre un projet de loi ambitieux, cette affaire jette le plus complet discrédit sur la parole politique : la ministre promet 500 000 rénovations par an, alors que de nombreux ménages savent qu'ils n'obtiendront pas des aides promises, à cause de la consommation des crédits impliquée par un relèvement hasardeux des plafonds de ressources de l'ANAH.

Fabien TOQUÉ, Croix-Rouge française, demande quelle est la capacité prévisible de formation des artisans RGE, et quel nombre de chantiers cela représente.

Patrick ALFANO explique que les formations actuellement proposées aux artisans

sont saturées. L'ADEME a été sollicitée pour que les plateformes PRAXIBAT puissent en abriter de nouvelles. 100 000 entités ont été formées par le FEEBAT, et à cette heure, 20 000 entreprises sont labélisées RGE, et l'objectif est d'atteindre le nombre de 30 000 d'ici à 2015. L'appareil de formation est en cours d'adaptation. En 2013, 160 000 personnes ont été renseignées par les EIE et la moitié environ passe à l'acte.

Mais la plupart des interventions thermiques sont effectuées sans passer par les EIE : c'est pourquoi la mise en place des plateformes vise à inciter les entreprises à se qualifier pour le RGE. Ainsi, les animateurs de la plateforme de l'Essonne estiment que 200 000 logements doivent être rénovés dans le département. La plateforme favorise la mobilité des professionnels, la rencontre entre l'offre et la demande, et la stimulation de la demande grâce à un accompagnement plus personnalisé. Un site Internet local permet de connaître les acteurs du territoire.

Rémi GERBAUD, thermicien, se réjouit que les services de l'Etat, de l'ANAH et de l'ADEME travaillent désormais de façon coordonnée ; en revanche, les décideurs nationaux naviguent à vue dans une totale ignorance des réalités du terrain. Il est impensable de communiquer en octobre 2014 sur un futur crédit d'impôts sans en connaître les dispositions précises et l'articulation avec les autres dispositifs (éco-PTZ, etc.).

Quant à la façon dont a été géré le programme Habiter Mieux, elle relève tout bonnement de l'amateurisme. En Limousin, la Région vient d'abandonner son dispositif d'aide en raison de l'inconstance des critères appliqués par l'ANAH, sur lesquelles elle s'était fondée. Comme le soulignait ce jour à l'Assemblée Nationale Delphine Batho, les objectifs du projet de loi sont excellents, mais les moyens de les atteindre n'existent pas.

Sylviane BOURGUET indique que la Région Limousin a conditionné le montage de ses dossiers au diagnostic d'un thermicien agréé par elle, ce qui a entravé l'application du programme Habiter Mieux en raison des délais de traitement de ses dossiers. En raison de la gouvernance locale inadaptée du repérage et de l'instruction, les résultats du Limousin sont en retard sur ceux d'autres régions.

Par ailleurs, l'ANAH n'a jamais caché ses capacités d'engagement financier, qui sont connues de façon transparente des membres de son Conseil d'administration : représentants des opérateurs, des collectivités, des tutelles, etc., qui ont voté les dispositions budgétaires. La capacité d'engagement 2014, de 502 millions d'euros, a été votée en 2013. Le Conseil d'administration de ce 7 octobre votera une hausse de cette capacité, mais les capacités du programme sont stables. Certes, les conditions d'éligibilité ont évolué et permettent à présent d'engager une rénovation massive.

Le recentrage sur les publics très modestes opéré par la circulaire de juillet 2014 est en cohérence avec la vocation sociale de l'agence, et cette ligne sera maintenue. Cependant, le fonds des Investissements d'avenir, qui finance l'ANAH, est en train de se tarir, et les arbitrages de l'Etat en faveur de la réalimentation de ce fonds en 2015 sont en attente. En parallèle, le programme Habiter Mieux devra continuer à évoluer pour atteindre les objectifs ambitieux qui ont été fixés par la loi.

Jérôme GATIER rappelle que depuis le début de la réflexion sur la rénovation énergétique et la transition énergétique et notamment sur la précarité énergétique, la vision des responsables politiques n'est pas unanime. L'ADEME et l'ANAH appliquent avec compétence la politique de l'Etat, mais elles n'en décident pas.

Alexandre LEON, Polénergie, soutient le point de vue de Sandrine Burési. Pour les

ménages modestes, réaliser une rénovation énergétique est une décision qui se mûrit. Les EIE et les PRIS jouent leur rôle, notamment pour assister le montage des dossiers financiers et prévoir les emprunts à contracter en fonction des niveaux des aides publiques.

Dans certains cas, le montant des aides prévues a même été intégré au financement de l'achat de biens, et les revirements de l'ANAH ont pour effet que certains ménages n'ont plus les moyens de vivre dans les logements qu'ils viennent d'acheter. Par ailleurs, de nombreux ménages ont préparé leurs travaux de manière concrète en dénudant les murs, par exemple, après l'accusé de réception de l'ANAH. Ils se retrouvent obligés de vivre dans des logements dégradés.

Sylviane BOURGUET ne nie pas ces difficultés de terrain. Mais un dossier reçu n'est pas un dossier accepté. Il s'agit là d'un problème de communication.

Alban AUBERT, Quercy Energie, rapporte que les constats de terrain montrent que 60 % des personnes en précarité énergétique chez qui des travaux sont effectués restent en précarité après les travaux. Comment agir sur ce point ? Les plateformes locales permettront-elles d'aller plus loin ?

Sylviane BOURGUET explique que l'ANAH est en train de mener une évaluation sur les premières années du programme Habiter Mieux. La performance, selon les premiers résultats, semblent meilleurs que ce qui a été observé dans le Quercy. L'ANAH communiquera publiquement début 2015 sur les premiers éléments disponibles. L'évaluation portera sur la gouvernance locale du programme et des visites sont organisées chez un panel de bénéficiaires. Les instructeurs des délégations locales sont aussi interrogés pour évaluer la qualité de l'accompagnement.

Franck DIMITROPOULOS a pris connaissance du cahier des charges de cette évaluation. Comment ses résultats seront-ils rendus publics ?

Sylviane BOURGUET indique que l'ANAH dispose des premiers résultats. L'ensemble des résultats de la première phase de l'évaluation sera disponible fin 2014 et rendu publics début 2015. La seconde phase sera lancée ultérieurement et ses résultats seront publiés courant 2015.

Sandrine BURESI précise que l'évaluation en question a été menée essentiellement avant septembre 2013, et que les résultats s'en ressentiront.

Patrick ALFANO rappelle que les budgets d'accompagnement de l'ANAH ne concernent que les personnes éligibles au programme Habiter Mieux. Les plateformes concerneront donc avant tout les autres personnes, à qui elles proposeront un accompagnement personnalisé. En revanche, l'ADEME ne fixera pas un cadre strict en ce qui concerne les performances à atteindre : certains programmes visent la qualité BBC, alors que d'autres recherchent un objectif moins ambitieux. Ces critères dépendront largement des collectivités. L'accompagnement des plateformes pourra se prolonger après les travaux, pour vérifier l'atteinte des performances.

Julien HUART, CAUE Charentes, se demande si l'augmentation du crédit d'impôt Développement durable (CIDD) à hauteur de 30 % du montant des travaux (et sa transformation en CITE) va dans le bon sens. Il faudrait éviter de reproduire les erreurs du passé, puisqu'en l'absence de critère de couplage, le CIDD a été utilisé surtout pour le remplacement de fenêtres, qui est très coûteux et peu efficace : il est à craindre que l'on finance avant tout des travaux d'efficacité moyenne.

Il faut rappeler qu'en principe, l'ensemble du parc devra avoir atteint la performance BBC en 2050. Il faudrait donc mettre en œuvre dès aujourd'hui des travaux ambitieux. Il aurait sans doute fallu réserver le CITE aux publics dont les besoins de financement sont les plus importants.

Par ailleurs, les échéances des AMI concernant les plateformes sont très resserrées, et les PRIS n'en ont pas été directement informés. Les collectivités ont été informées en été et devraient répondre courant septembre 2014.

Patrick ALFANO confirme que le CITE permettra de décomposer les interventions alors qu'il n'était possible de financer jusqu'ici que des bouquets de travaux. L'ADEME ne s'oppose pas au fait d'aller vers la performance BBC par étapes : mais il revient aux Conseillers Info Energie de prioriser les interventions auprès des bénéficiaires.

Le calendrier de dépôt des projets de plateformes était en effet serré, mais une cinquantaine de projets ont déjà été déposés. La deuxième phase est celle de la préfiguration des plateformes, dans laquelle entrent actuellement une dizaine de projets, avec le soutien de l'ADEME et de l'ANAH, et les membres du RAPPEL sont invités à participer à cette étape, donc à se rapprocher des directions régionales de l'ADEME.

Nelly NOUBISSIER, Seine-et-Marne Environnement, juge qu'il serait judicieux de repousser la campagne de communication prévue sur le CITE. Il est en effet impossible aux EIE de donner des réponses précises sur le crédit d'impôts de 30 % aux personnes intéressées par ce dispositif (en raison des interventions de la ministre sur les médias). Il n'est possible de répondre aux demandes qu'au conditionnel, ce qui bloque les décisions des demandeurs. C'est un point important à transmettre au ministère : il en va de la crédibilité des EIE et des PRIS.

Patrick ALFANO invite en effet les EIE à employer le conditionnel, car les décisions législatives n'ont pas encore été votées. Cette situation est difficile, car la campagne en faveur du CITE sera diffusée sur les chaînes de radio en octobre 2014. La page consacrée au CITE sur le site de l'ADEME a été validée par le ministère des Finances et permet de faire le point sur les informations certaines à cette date.

Sylviane BOURGUET explique que les agences de l'Etat ont peu d'influence sur les décisions prises par le ministère.

Audrey COUSQUER, Ener'gence, se félicite que l'Etat ait décidé que l'initiative des plateformes soient territorialisées, ce qui débouchera sur de meilleures gouvernances et organisations locales en fonction des besoins. Cependant, sur quels dossiers l'ANAH et l'ADEME travailleront-elles en cohérence en 2015 ?

Sylviane BOURGUET indique que les deux agences n'ont pas encore construit le plan de travail en commun pour l'année à venir. La collaboration actuelle sur les plateformes sera poursuivie aux niveaux nationaux et locaux. Des séminaires de travail ont été organisés afin que les agences se connaissent mieux réciproquement.

Patrick ALFANO ajoute que les deux agences prévoient de construire un échange sur les pratiques de conseil, afin de les harmoniser. Ce rapprochement concerne aussi Dialogie, qui fera très bientôt l'objet de la mise en place d'un dispositif de *e-learning* à l'attention des conseillers des EIE et de l'ANAH, qui devrait être disponible au premier trimestre 2015.

Caroline BARLERIN, HESPUL, explique qu'HESPUL anime le PRIS dans le département du Rhône, et que l'association anime aussi des PIG locaux. Dans ce

contexte, elle s'interroge sur la mise en place d'un Dispositif unique de financement ou d'une Offre unique de financement car sur le terrain, la multiplicité des dossiers (ANAH, Conseil régional, Conseil général, etc.) et les méandres administratifs associées apparaissent comme des facteurs de blocage qui découragent un grand nombre de volontaires – qui doivent de plus, bien souvent, obtenir des prêts de leurs banques. Existe-t-il des pistes pour uniformiser les documents, voire les critères de performance visés ?

Patrick ALFANO convient que les CEE, le Crédit d'impôts Transition énergétique (CITE) l'éco-PTZ et les aides locales et régionales sont attribués par des organismes différents à des échelles différentes. Cette situation complexe décourage très clairement les passages à l'acte. Il existe une volonté d'harmonisation entre le CITE et l'éco-PTZ.

Les plateformes de rénovation devraient pouvoir apporter leur aide au montage de dossiers, à la façon dont **Tinergie** ou **Vir'Volt** assurent un accompagnement administratif. Cela nécessite du temps de travail, et il revient sans doute aux collectivités, via la valorisation des CEE, de soutenir cet effort d'accompagnement.

Sylviane BOURGUET explique qu'il revient aux collectivités locales de décider si elles souhaitent s'aligner sur les exigences énergétiques de l'ANAH ou sur des exigences plus fortes, ce qui est souvent le cas. L'ANAH s'adresse à des publics modestes et ne souhaite pas porter un tel saut de performance énergétique, mais avancer par étapes.

Il n'est pas possible de demander aux collectivités de s'aligner sur le système de l'ANAH, et il est probable que les décalages demeureront. L'opérateur ANAH doit jouer un rôle fondamental pour faciliter la compréhension des dispositifs, et le montage des dossiers de financement.

Jérôme GATIER juge que la multiplication des initiatives louables à la base, aboutit en effet à une grande complexité. Même s'il est impossible de mettre en place un système unique pour des raisons sociologiques. Il faut toutefois mettre en place des dispositifs communs, ne serait-ce que pour le repérage des situations.

Pour les autres dispositifs, les outils numériques peuvent apporter une certaine simplification pour l'échange de données entre les institutions. Il faut donc éviter de multiplier les systèmes informatiques en mutualisant les cahiers des charges et les commandes. Les membres du RAPPEL peuvent y apporter leur contribution.

Franck DIMITROPOULOS remercie les intervenants et les participants au débat.

Pause-déjeuner

Plénière Des démarches intégrées à l'échelle des territoires

Présentation de programmes de lutte contre la précarité énergétique intégrant différents dispositifs (plateforme, PRIS, SLIME), à des échelles territoriales distinctes

Claire BALLY explique que l'après-midi sera consacrée aux questions opérationnelles, afin de savoir comment, concrètement, articuler les dispositifs et mobiliser les acteurs sur le terrain. Deux retours d'expériences seront présentés avant que les participants se séparent en deux ateliers participatifs.

Les visites Energie en Pays de Brest : l'articulation des politiques de l'habitat, de l'action sociale et de l'énergie

Audrey COUSQUER, responsable du pôle Habitat et animation territoriale, Ener'gence, indique qu'Ener'gence est depuis 1998 l'agence locale de l'énergie et du climat du Pays de Brest. Elle organise notamment des visites Eau-Energie sur son territoire, qui regroupe sept EPCI du Nord-Finistère et 400 000 habitants répartis sur 89 communes. L'agence joue auprès des collectivités un rôle de sensibilisation et de formation et porte un EIE. Comme les trois autres ALEC finistériennes, elle appartient à la fédération nationale FLAME.

Ener'gence accompagne les collectivités pour la réduction de leur consommation d'énergie à travers la mission de conseil en énergie partagée : trois salariés sont chargés du diagnostic des bâtiments communaux et dans la réduction de leurs consommations. Elle est tournée vers le grand public à travers l'EIE, qui compte trois CIE. L'EIE propose une permanence de conseil. Au-delà du conseil ponctuel en EIE, Ener'gence assure un accompagnement personnalisé des particuliers dans leur projet via la plateforme de rénovation TINERGIE (maison individuelle, précarité énergétique et bientôt copropriétés).

Ener'gence assure des formations auprès des travailleurs sociaux du Conseil général et a ouvert un partenariat avec les bailleurs sociaux pour accompagner les locataires après les travaux d'économie d'énergie. Elle apporte son expertise énergie climat dans les politiques de planification des collectivités (PCET, documents d'urbanisme, au PDU, etc.)

L'ALEC a commencé à travailler sur la précarité énergétique en 1998, en partenariat avec le Conseil général du Finistère, qui a sollicité les quatre ALEC départementales pour développer des sensibilisations et des actions chez les ménages éligibles au FSL. A partir de 2007, des visites Eau et Energie ont été organisées, tout comme des permanences dans les Centres départementaux d'action sociale, et des formations spécifiques ont été assurées pour les travailleurs sociaux. Face à la hausse croissante des demandes des collectivités, l'action a été renforcée en 2013.

Malgré la suggestion de l'agence, le Conseil général a décidé de ne pas déposer un dossier SLIME, mais de poursuivre ses visites Eau-Energie (qui ressemblent beaucoup à ce type de système) et de les proposer aux EPCI, tout en demandant aux ALEC de promouvoir ce dispositif au plus près des territoires : la direction départementale qui gère le FSL se juge en effet assez éloignée des dispositifs locaux d'intervention sur l'habitat (PIG et OPAH) et considère que du fait de leur périmètre plus restreint, les ALEC se trouvent plus près du terrain.

Brest Métropole Océane a souhaité développer le SLIME sur son territoire, en plus

des Visites eau énergie. Ener'gence a créé un poste de chargé de mission Précarité énergétique à temps plein et a reçu le soutien de la FAP pour structurer son activité en ce domaine : animation territoriale, travail avec les associations caritatives et les bailleurs sociaux.

Sur le territoire du Pays de Brest, la précarité énergétique concerne de nombreux locataires du parc privé, mais surtout les habitants de nombreuses maisons individuelles en grande majorité chauffées à l'électricité, ce qui est assez aberrant puisque 90 % de l'électricité est importée en Bretagne. Avec PACA, la région sera la première délestée en cas de demande excédant les capacités du réseau. Or, il a été constaté qu'environ 70 % des maisons individuelles sont classées E, F ou G au sens du DPE. Le gaz de réseau est très peu développé et le fioul est le moyen de chauffage essentiel aux côtés de l'électricité.

Il existe dans le Pays de Brest trois territoires d'action sociale définis par le Conseil général : Brest Métropole Océane, Landerneau-Crozon et Légendes-Abers-Iroise regroupent les sept EPCI. Ces derniers portent les PLH, qui comprennent (ou non) des PIG et des OPAH. Les territoires de la presqu'île de Crozon et de l'Aulne Maritime sont particulièrement exposés à la précarité énergétique, car les ressources y sont faibles et les maisons individuelles chauffées à l'électricité très nombreuses, alors qu'aucune OPAH n'a été mise en place. Les autres communes ont mis en places des opérations programmées.

Les communes de ces trois territoires ont mis en place des visites Eau-Energie et Brest Métropole océane propose également des visites SLIME. Les premières dépendent du Conseil général et ont donc lieu dans les 89 communes à l'initiative des travailleurs sociaux. Le conseil énergétique aux particuliers est essentiellement apporté par l'EIE, qui joue aussi le rôle de PRIS en lien étroit avec la Ville de Brest ; un accompagnement individualisé plus poussé peut être apporté par la plateforme Tinergie.

Dans ce cadre, Ener'gence anime le guichet unique, l'EIE, les visites SLIME et les visites Eau-énergie.

Les CIE travaillent au sein de l'EIE et de Tinergie et la chargée de mission Précarité Energétique sur les visites à domicile. Le dispositif du Conseil général intervient sur tout le département, et celui de Brest Métropole, en plus, sur son seul territoire (200 000 habitants). Les ménages visés sont ceux dont le TEE dépasse 10 %, qui sont en incapacité de subvenir à leurs besoins énergétiques, ou encore en situation d'impayé ou de restriction.

Les visites Eau-Energie s'adressent à tous les types de publics situés sous les plafonds de revenus FSL, tandis que les visites SLIME visent les locataires du parc privé et, à titre exceptionnel, les propriétaires occupants et les locataires du parc public. Le ciblage vise dans les deux cas des personnes à bas revenus, les ménages repérés par les travailleurs sociaux se situant le plus souvent sous les plafonds du FSL.

Une visite Eau-Energie fait suite à la demande d'un travailleur social évaluée par la Commission locale de lutte contre les exclusions (CLLE). Celle-ci informe ensuite l'ALEC concernée qui dépêche un thermicien pour effectuer la visite à domicile, qui, après celle-ci, rédige un rapport adressé au ménage, au Conseiller Logement du territoire et au travailleur social à l'origine de la demande.

En 2007 et pendant quelques années, cette organisation a provoqué un certain choc des cultures, puisque ni le ménage ni le travailleur social ne pouvaient au départ lire

le rapport thermique rédigé sur Dialogie, qui n'était pas utilisable pour régler les problèmes concrets du ménage.

Il a donc été fait en sorte d'améliorer les rapports et la rapidité de l'intervention, car les urgences sont fréquentes.

La visite Eau-Energie est toujours déclenchée par la CLLE. Elle comporte la collecte des factures, des conseils sur les tarifs, une formation aux éco-gestes et une analyse du bâti ; le rapport établi permet ensuite de solliciter les aides du FSL.

Dans le cadre du SLIME, la visite est déclenchée par un lanceur d'alerte qui sollicite directement la cellule locale liée au territoire de l'EPCI par le biais d'une fiche plus informelle. La visite apporte aussi des conseils sur les éco-gestes et sur les tarifs, mais des équipements économes sont de plus installés ; en revanche, il n'est pas possible de réaliser un rapport, faute de collecte de factures en amont.

Dans le premier cas, il n'existe pas de cellule de suivi préconisations après remise du rapport. Les visites SLIME sont rapides et les équipements installés apportent un début d'action, mais il n'est pas possible d'effectuer une analyse du bâti puisque les factures ne sont pas connues. L'idéal, bien entendu, serait de rapprocher les deux types de visites.

Au départ, le Conseil général avait prévu un objectif de 50 visites pour le territoire du pays, soit environ 1 visite sur 1000 ménages, mais l'objectif a été revu à la baisse, et 20 visites sur 33 avaient été effectuées début octobre 2014.

L'objectif est de 100 visites pour le SLIME en 2014. Les visites ont débuté en avril 2014 : en octobre 30 ont été réalisées.

Il est très rare que les particuliers se signalent eux-mêmes et il est donc essentiel de connaître les donneurs d'alerte. Les travailleurs sociaux, les CCAS sont sollicités, mais les ménages en difficulté font volontiers confiance aux associations caritatives, au secrétariat de mairie, aux services de soins à domicile, etc.

Il faut donc les rencontrer et, si possible, les fédérer à travers une cellule locale (au niveau du Territoire d'action social et / ou de EPCI) où les travailleurs sociaux, les CIE, les responsables de PIG, etc. adoptent un langage commun. Le fait d'opérer sur un territoire restreint permet de fluidifier la circulation de l'information et d'apporter des réponses plus rapides.

Par ailleurs, les travailleurs sociaux se renouvellent très fréquemment et sont de plus en plus spécialisés (accès au droit, habitat, etc.), ce qui ne permet pas toujours un suivi global des ménages. Les CESF sont souvent plus axées sur les conditions de vie concrètes. Les travailleurs sociaux, de leur côté, se sont montrés plutôt rétifs à la thermique du bâtiment, et préfèrent se borner à faire une demande de FSL pour solder les factures plutôt que de solliciter une visite Eau-Energie apte à apporter des conseils aux ménages.

Il faut donc mettre à jour l'information des acteurs très fréquemment pour effectuer un nombre de visites suffisant. Le fait de disposer des factures est un facteur de réussite déterminant, comme la bonne pluridisciplinarité des visiteurs, qui doivent connaître les acteurs de tout type (technique, social, institutionnel...) pour répondre immédiatement aux questions des ménages pendant la visite. En l'occurrence, la chargée de visite a été formée par les EIE et utilise Dialogie. Elle évalue l'étiquette du logement lors de son arrivée, puis celle du ménage en fonction de sa consommation, et établit ensuite des scénarios en fonction de l'action sur les écocgestes et sur le bâtiment.

L'enjeu est ensuite de s'assurer que les préconisations ont été mises en œuvre, ce qui met en valeur le besoin d'un guichet unique où le ménage situé au-dessous des plafonds de l'ANAH pourrait aussi solliciter la visite puis discuter de la mise en œuvre des préconisations et de l'éventuel programme de travaux, des aides financières, etc.

Présentation du projet de plateforme pour la rénovation énergétique pour tous en Val-de-Marne

Fabienne OBSER SICARD, chargée de projet, Direction du Développement durable, Conseil général du Val-de-Marne, explique que le Conseil général du Val-de-Marne, qui compte 9000 agents, travaille actuellement à la mise en place d'un projet de plateforme pour la rénovation énergétique pour tous. Le Val-de-Marne est un territoire regroupant 47 communes extrêmement urbanisées à l'exception de sa frange Sud-Est, et le Conseil général souhaite proposer un service cohérent à l'ensemble des Val-de-marnais.

La lutte contre précarité énergétique a été prise en compte par le Conseil général dès l'ouverture de la réflexion sur son futur PCET, en 2006, puisqu'elle fait partie de cinq enjeux majeurs de ce plan. Ce PCET n'a été voté qu'en janvier 2014, compte-tenu du temps de la réflexion et de la diffusion des nouvelles logiques au sein de la collectivité. La Direction du Développement durable a été créée en 2012 et a immédiatement construit un diagnostic territorial de la précarité énergétique à l'échelle de l'IRIS, en prenant en compte les données reproductibles. Le contact sera très bientôt pris avec l'ADEME et l'INSEE afin de normaliser ce diagnostic, afin de pouvoir partager ce travail avec tous les territoires qui voudraient s'en inspirer.

Tony FERREIRA, ingénieur Conseil en maîtrise de l'énergie, Agence de l'énergie du Val-de-Marne – CAUE du Val-de-Marne, explique que son ALE a mené un travail sur la précarité énergétique en parallèle de celui du Conseil général, notamment en effectuant des visites à domicile et en animant la formation Précarité énergétique des travailleurs sociaux. Mais cette action s'est rapidement avérée limitée, car il était difficile de nouer des partenariats et de mobiliser les acteurs de terrain sur le territoire.

L'agence s'est alors rapprochée du PACT de l'Est parisien, dont les préoccupations étaient semblables, pour réfléchir à une méthodologie d'accompagnement facilitant les démarches pour les ménages à travers un réseau d'acteurs, ce qui rencontrait aussi la vision du Conseil général : ce terrain d'entente a été la base du projet de plateforme pour la rénovation énergétique pour tous.

Fabienne OBSER SICARD explique que l'étude a permis d'évaluer la prévalence du risque de précarité énergétique à l'échelle de l'IRIS (2000 habitants environ), depuis un risque très peu élevé jusqu'à un risque très élevé, à partir du recoupement de 195 indicateurs desquels 37 critères ont été retenus. Cette carte a été croisée avec celle de l'exposition au bruit, qui est importante en Val-de-Marne en raison de la présence de l'aéroport d'Orly et de nombreux axes routiers et ferroviaires. Ce croisement apparaît opportun, puisque l'ADEME permet aux ménages modestes fortement exposés au bruit de bénéficier d'aides pour la rénovation acoustique, qui devrait pouvoir être combinée à la rénovation thermique.

Cette étude est disponible sur demande au format PDF. Celle-ci a croisé des éléments portant sur les revenus, la situation des ménages, le statut d'occupation, le type de bâti, le système de chauffage, l'énergie utilisée et les contraintes de

déplacement domicile-travail. En effet, une partie des ménages est obligée d'utiliser la voiture en raison d'horaires décalés ou de l'éloignement des transports en commun. 67 % des logements du département datent d'avant 1975, ce qui est supérieur à la moyenne nationale, les bâtiments construits après-guerre, ainsi que les logements du début du XX^e siècle non rénovés, nombreux et de très mauvaise qualité énergétique.

Le projet de plateforme s'appuie sur une pratique multi-partenariale déjà acquise autour de la formation Précarité énergétique et du projet construit par l'ALE et le PACT, avec l'ambition de créer une synergie entre l'ensemble des acteurs, afin de remédier aux problèmes de cultures et d'incompréhension liés à la nécessité d'articuler des connaissances très multiples pour lutter efficacement contre la précarité énergétique, et plus généralement pour favoriser la rénovation énergétique.

Le développement du projet s'avère assez complexe, car il faut rassembler des acteurs qui ne se connaissent pas et parce qu'il faut réunir tous les concours favorables à la rénovation, et ce, pour tous les publics, qu'ils répondent ou non aux critères de l'ANAH, qu'ils soient locataires ou propriétaires. Il faut aussi accorder une attention très particulière aux occupants sans titre, souvent (mais pas toujours) en situation irrégulière, qui sont nombreux dans le département et qui habitent dans des logements en état déplorable loués par des personnes indélicates. Pour répondre à ces ambitions, il faut mettre en réseau de très nombreux acteurs : financeurs privés et publics, PRIS, entreprises (dont il faut assurer la montée en compétence), etc.

Tony FERREIRA ajoute que la plateforme n'entend pas créer des dispositifs supplémentaires à ceux proposés par l'Etat ou les collectivités, mais, dans le cadre du guichet unique, proposer un circuit logique à partir du point de vue du particulier, y compris en cas de précarité énergétique.

Fabienne OBSER SICARD explique que pour y parvenir, les porteurs du projet ont pu s'appuyer sur l'Observatoire départemental pour disposer des données statistiques, mais aussi sur la Direction Evaluation, Méthodes et Organisation, qui permet d'évaluer le futur dispositif qualitativement et quantitativement par rapport à ses objectifs (application du Contrat Local d'engagement et intégration du SLIME, notamment). Il est prévu d'expérimenter le dispositif sur trois villes et d'accompagner 3300 ménages sur les trois années de la phase de test, ce qui est très ambitieux. Il est également prévu d'accompagner en AMO des ménages situés au-dessus des critères de l'ANAH, mais néanmoins assez modestes et qui font face à des difficultés de hiérarchisation des travaux.

Tony FERREIRA rappelle que les opérateurs et les EIE accompagnent déjà ce type de ménages, en particulier dans le cadre des OPAH. Il est envisagé que des fonds puissent être mobilisés pour les ménages dont les revenus dépassent de peu les plafonds de l'ANAH. La phase expérimentale est apparue nécessaire pour tester le dispositif sur une échelle territoriale limitée mais représentative du département, afin de savoir comment mutualiser les actions et mettre en œuvre les outils financiers pertinents de façon économe.

Fabienne OBSER SICARD indique que le ménage sera la porte d'entrée de la plateforme, qui articulera les PRIS-EIE (rattachés à l'ALE-CAUE), les PRIS-ANAH (notamment le PACT) et le Conseil général – en l'attente de la future évolution territoriale qui sera mise en place par la réforme nationale actuellement discutée.

Tony FERREIRA considère que cette gouvernance à trois n'ira pas sans poser des problèmes de méthodologie, mais qu'un coordinateur et des ambassadeurs

dépendant du Conseil général, mais en lien avec les PRIS EIE et ANAH, seront bientôt recrutés. Les ménages s'adresseront directement à la plateforme ou passeront par le guichet unique ou par les personnes chargées du repérage. La plateforme travaillera avec les professionnels du bâtiment dont la labélisation RGE sera encouragée.

Fabienne OBSER SICARD ajoute que le Conseil général prévoit aussi des dispositifs de financement innovants, notamment à travers le micro-crédit. Il s'est déjà rapproché pour cela du Crédit municipal de Paris pour développer un dispositif proche de ceux déjà existants à Nantes ou à Grenoble. Le Crédit municipal de Paris expérimente actuellement un micro-crédit Habitat à destination d'un public très ciblé, et l'objectif consiste à en élargir les publics éligibles en Val-de-Marne : la réflexion se poursuit à ce sujet.

Tony FERREIRA explique que le dispositif comportera plusieurs phases, depuis le repérage des ménages jusqu'à l'évaluation des gains réalisés. Le SLIME demeurera la base de l'organisation pour le repérage et la sensibilisation des ménages. Le premier étage du diagnostic de travaux sera porté par le FSATME, et le second par le programme Habiter Mieux. Un accompagnement sera testé sur les trois communes tests pour les ménages qui n'entreraient pas dans les critères de l'ANAH et qui auraient besoin de travaux importants, voire pour les ménages en situation plus ou moins irrégulières. Les outils de la SEM Energie Positif seront proposés aux copropriétés, et le SLIME sera à nouveau sollicité pour procéder à l'évaluation et à l'accompagnement dans les logements après travaux, durant trois saisons de chauffe, afin de s'assurer des économies d'énergie dans le temps.

Fabienne OBSER SICARD sait que les porteurs de projets seront confrontés à un certain nombre de difficultés, ce d'autant plus que la gouvernance de la plateforme, qui sera nécessairement transversale, sera innovante. Il faudra aussi apporter un travail de pédagogie et de formation auprès des parties prenantes – entreprises incluses – que la Direction du Développement économique du Conseil général a déjà commencé à porter. Il faut aussi accepter le temps de la décision politique, qui n'est pas toujours celui de l'action de terrain, et savoir s'appuyer sur l'existant et le coordonner sans créer une « usine à gaz ». Le Conseil général sera très attentif à ce que chaque acteur reste à sa place, sans que les plus importants ne phagocytent les plus petits, afin que le dispositif soit porté par tous dans l'intérêt des usagers.

Echanges et débats

Franck DIMITROPOULOS demande si les deux projets exposés ci-dessus ont prévu un suivi social ou, le cas échéant, une médiation locative ou un relogement des ménages qui ne pourront pas bénéficier de travaux.

Julien HUART demande quelle sera l'articulation concrète des rôles de l'ALE et du PACT en Val-de-Marne.

Laetitia BARRÉ, SNI, demande quelle forme a pris la collaboration du Pays de Brest avec les bailleurs sociaux.

Olivier COMELLI, Fondation Agir contre l'Exclusion, demande comment le Conseil général a réussi à croiser 195 données différentes, ce qui semble très surprenant.

Didier CHÉREL demande la raison pour laquelle le Conseil général du Finistère a refusé de mettre en place un SLIME départemental. Pourquoi la visite Eau-Energie et le SLIME de Brest Métropole cohabitent-ils sur le territoire de cette collectivité ?

Est-il préconisé que le SLIME évolue vers un dispositif plus poussé, intégrant le DPE ?

En Val-de-Marne, le SLIME est envisagé pour jouer un rôle post-opérationnel, voire évaluatif, ce qui ne semble pas ressortir de ses missions de départ. Est-il possible d'en savoir plus sur ce point ?

Audrey COUSQUER explique que dans le Finistère, les ménages ne pouvant bénéficier du dispositif du Conseil général seront orientés surtout vers le programme Habiter Mieux. Un test sera mené sur trois ménages repérés par SLIME afin de les diriger vers l'auto-réhabilitation accompagnée par les Compagnons bâtisseurs, avec de fortes demandes afin que le Conseil général solvabilise les dossiers, que les personnes réinvestissent leur logement et aillent si possible au-delà en termes de réinsertion sociale.

Habitat Finistère a identifié des immeubles à rénover, et Ener'gence intervient pour mener une enquête qualitative et quantitative sur le confort thermique avant et après travaux. Il s'agit aussi d'expliquer aux habitants que le programme de travaux vise avant tout à renforcer le confort, et éventuellement, à réaliser des économies financières.

Le Conseil général du Finistère n'a pas souhaité s'investir dans un SLIME, car il a jugé que ce type de programme était trop complexe en termes d'organisation interne, même si les CEE permettaient d'apporter des moyens financiers supplémentaires.

En effet, deux dispositifs de visite coexistent sur le territoire de Brest Métropole, qui est aussi délégataire des aides de l'ANAH, alors que son territoire demeure un territoire d'action sociale du Conseil général, qui est souvent absent du comité de suivi des visites par la métropole, considérant que le territoire constitue une « chasse gardée » de la métropole pour les aides de l'ANAH. Il arrive que la préconisation de la visite SLIME soit la réalisation d'une visite Eau-Energie afin de disposer d'un diagnostic plus complet et de bénéficier d'aides que le SLIME seul ne permet pas de solliciter. Cette situation pourrait évidemment être améliorée, afin que le SLIME permette de collecter les factures et de connaître l'étiquette DPE des logements.

Fabienne OBSER SICARD reconnaît que les situations inextricables, bien souvent, ne peuvent pas être résolues. La réflexion sur l'ARA avance. Par ailleurs, certaines régies de quartier sont très dynamiques, ce qui peut permettre d'intervenir en médiation et/ou en ARA. Le Conseil général souhaite aussi affronter les problèmes vécus par les personnes en situation plus ou moins irrégulières au titre de sa compétence sociale.

Tony FERREIRA note que selon les dispositifs d'aides publiques existants, la plus grande difficulté est pour le ménage de prioriser les travaux, de bénéficier d'un accompagnement adéquat et de trouver les bonnes entreprises. Le financement, à lui seul, ne sera peut-être pas le plus important problème à terme en Val-de-Marne. Les porteurs de la plateforme se concentrent actuellement sur les modalités d'accompagnement, d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre. Sur ce point, le CAUE du département compte de nombreux architectes qui travaillent en réseau avec des partenaires, ce qui devrait faciliter, dans de nombreux cas, la réalisation des travaux.

Fabienne OBSER SICARD explique que le département est couvert par cinq PRIS. Le Conseil général respecte scrupuleusement cette organisation territoriale mise en œuvre par l'ADEME, et s'est associé avec l'ALE et le PACT en raison de leurs compétences départementales réciproques, le PACT étant responsable, notamment, de missions d'accompagnement au logement les personnes à mobilité réduite et des

AIVS. Les compétences des PRIS-ANAH et des PRIS-EIE seront aussi respectées en termes de diagnostic. Les premiers sont gérés par le PACT et par Citémétrie. Les seconds le sont par l’ALE et, pour l’un d’entre eux, par le PACT. Chacun sait sur quoi agir, et quelles sont les compétences de ses partenaires.

Tony FERREIRA confirme que chaque acteur conservera son rôle. Le PACT et Citémétrie se chargeront des personnes bénéficiaires du programme Habiter Mieux, et le premier jouera son rôle d’EIE sur le territoire où il se trouve être référent. L’ALE continuera à porter ses EIE, et pourra proposer un accompagnement plus poussé pour les personnes dont le revenu dépasse les plafonds de l’ANAH, le seuil de ressource maximales restant à définir.

Fabienne OBSER SICARD explique que le Conseil général est parti de l’ensemble des indicateurs à sa disposition, et que 37 ont été retenus après leur corrélation. Le Conseil général est à la disposition de toutes les personnes intéressées pour les mettre en relation avec les techniciens (ingénieur informaticien, économètre, statisticien) qui ont collaboré pour traiter et faire parler ces données.

Le Val-de-Marne a aussi pour projet d’entrer dans un SLIME valorisable par le biais de CEE en répondant à un des appels à projets du CLER, même si cela est effectivement complexe. Mais il faut agir alors que le prix de l’énergie est appelé à augmenter fortement d’ici à 2017. Les élus en sont de plus en plus conscients notamment grâce aux questions qui leur sont posées en permanence par les citoyens, et c’est cela qui, fondamentalement, permet aux techniciens d’avancer.

Ateliers participatifs :

Les participants à la journée sont scindés en deux groupes pour deux séances de brainstorming destinés à partager des expériences répondants à ces questions :

- Organisation du repérage
- Orientation vers les bons interlocuteurs
- Suivi pendant et après travaux

Atelier participatif 1 : Quelle organisation territoriale pour la lutte contre la précarité énergétique à l'échelle d'un EPCI ?

L'atelier est animé par Claire Bally. Son rapport en plénière est assuré par Marie Moisan (CLER).

Organisation du repérage

Ener'gence développe ses actions de repérage en proposant aux acteurs caritatifs et intervenants à domicile (infirmiers, portage de repas, etc.) d'organiser et d'animer des « Cafés Energie » pendant leurs permanences, durant lesquelles Ener'gence présente les équipements installés pendant les visites. Cela lève les inhibitions, permet un échange informel et crée la confiance entre les ménages et les bénévoles des associations. La fiche de repérage est laissée aux intervenants à domicile, ce qui permet de massifier le repérage. Il importe aussi que le Conseil général s'implique dans l'animation des territoires d'action sociale (CDAS) pour relayer d'existence de dispositifs de repérage.

Dans le cadre de la mise en œuvre du SLIME du Jura, AJENA a fait face à un afflux de demandes immédiat de la part des services sociaux du Conseil général, où travaille l'animatrice SLIME : dès février 2014, les 115 demandes prévues pour l'année ont été atteintes. Mais les demandes de visite Eau-Energie ont été assez peu nombreuses, et l'animation a cessé après le début de l'année, car l'afflux était trop important. Le Conseil général avait déjà mené des actions lors des années précédentes à travers l'animation d'ateliers spécifiques en lien avec des CCAS, certains OPH, la Banque alimentaire, etc., et les travailleurs sociaux se sont montrés très sensibilisés, car la thématique était très présente dans leur quotidien.

En partenariat avec la communauté du Pays d'Aix, Ecopolénergie pilote le repérage des ménages modestes et très modestes : l'association réunit les services Habitat, Logement et Energie de la Communauté, les CCAS et les associations en lien avec les ménages afin d'expliquer le dispositif d'alerte, notamment aux travailleurs sociaux. Celui-ci recourt à une fiche d'identification très simple conçue avec eux : elle est ensuite transmise à Ecopolénergie, qui organise une visite à domicile de premier niveau, et qui transmet ensuite le rapport de visite à des opérateurs tels que les Compagnons bâtisseurs ou Urbanis, chargés de l'accompagnement.

L'association ALISEE porte un partenariat avec l'agglomération d'Angers, et effectue des visites à domicile pour apporter des conseils, installer des petits équipements et orienter les ménages. Elle organise des réunions « TupperWatt » avec des associations de quartier pour aborder l'énergie sous une forme ludique, s'est appuyée sur le défi « Familles à énergie positive » et participe à l'émergence d'un RAPPEL local pour mieux mutualiser les efforts à l'échelle de l'agglomération et faire connaître le système qu'elle porte. Il en ressort que les intervenants sociaux ont besoin de critères simples pour effectuer une première orientation.

L'association Julienne Javel (Doubs), au départ à vocation sociale, et est devenue opérateur Habiter Mieux. Avec l'EIE de Besançon, elle a créé une formation des travailleurs sociaux pour effectuer le repérage, et a mis en place une grille très simplifiée permettant de passer au crible les questions d'énergie dans un logement, en entourant des points verts et des points rouges portant sur différents critères. Aujourd'hui, le repérage pour Habiter Mieux passe avant tout par le PRIS, mais il faut régulièrement former les travailleurs sociaux, qui changent souvent de poste.

Les Compagnons bâtisseurs (Haut-Rhin) sont dépassés par les demandes des travailleurs sociaux, avec qui ils travaillent systématiquement. Ils ont créé un module ciblé sur les principaux points de déperdition. Les signalements de surconsommation sont nombreux, mais cette action a aussi permis d'identifier un certain nombre de ménages en restriction. Cette animation a ensuite été mise en place pour les futurs bénéficiaires des projets des Compagnons bâtisseurs, et les familles accompagnées signalent à présent d'autres ménages, qui sont ensuite signalés aux travailleurs sociaux. Ils ont aussi demandé aux travailleurs sociaux de dépasser le seul niveau de facture et d'enquêter sur la décomposition du budget des familles.

Philippe Laricq a rapporté que lors d'une sensibilisation à la précarité énergétique en pieds d'immeubles de cités HLM organisée par un des Conseils généraux des Pyrénées, il n'a pas été possible d'impliquer le distributeur local d'énergie, ce qui est très regrettable. En revanche, les informations anonymisées sur les montants de factures ont été transmises par les fournisseurs au CCAS, ce qui a permis de repérer les zones à risques. Par ailleurs, le Conseil général et la commune se sont rapprochés d'une université qui forme des thermiciens aux dimensions sociales, et qui a proposé d'intervenir pour déchiffrer les factures d'énergie auprès des assistantes sociales.

La Ville de Montreuil était au départ axée sur la lutte contre le saturnisme, et ce sont les remarques des habitants qui ont attiré son attention sur les questions de qualité thermique, qui causaient au quotidien de nombreux problèmes sanitaires. Une étude a montré que dans les deux tiers des cas (sur 90 environ), la précarité énergétique pose des problèmes de santé. Les agents des PMI et du service communal d'hygiène et de santé (SCHS) ont été informés pour repérer les défauts thermiques des logements, et la Ville a commencé à se rapprocher du CCAS, qui instruit les demandes du FSE. Mais comment intervenir au-delà des conseils de nettoyage des moisissures, pour intervenir sur le bâti ?

L'IDEMU Seine-Saint-Denis/Croix-Rouge Insertion appelle directement les personnes dont la facture est excessive, et relaie l'information. L'association organise aussi des ateliers sociolinguistiques pour toucher les publics non francophones à qui il est demandé d'apporter les factures.

L'ALEC Saint-Quentin-en-Yvelines note que les personnes « repérées » peuvent devenir « repérants » : les nouveaux bénéficiaires d'Habiter Mieux sont souvent des voisins de personnes ayant déjà bénéficié du programme. D'autres structures considèrent aussi ce levier de repérage comme très efficace, au moins potentiellement. Il faut donc s'organiser pour exploiter ce principe, ne serait-ce qu'un invitant les personnes faisant l'objet d'une visite à en parler à leurs voisins. En Allemagne, les familles qui ont reçu une visite reçoivent des coupons de réduction chez des commerçants locaux, voire des places de match de football, si elles signalent d'autres foyers en difficulté. Dans le même esprit, l'association CRESUS (Nord-Pas-de-Calais) témoigne que le bouche-à-oreille s'est révélé très efficace. Des mini-ateliers sur les économies d'énergie ont été organisés chez des propriétaires qui

s'étaient engagés à inviter leurs proches, et ont parfois réuni 15 personnes qui échangent ensuite spontanément.

Lille Métropole a organisé des sessions portes ouvertes chez des personnes ayant réalisé des travaux, ce qui a donné de bons résultats auprès des voisins et des familles, qui ont pu constater les effets concrets.

Orientation vers les bons interlocuteurs

Bien souvent, même lorsque les SLIME existent, il est difficile d'orienter certains ménages, notamment parce que les PIG et OPAH n'interviennent pas sur les mêmes échelles de territoires ou de mettent pas en œuvre le même type de politiques publiques.

La Ville de Montreuil travaille en relation avec l'ALE MVE, mais de fait, il existe de nombreux cas dans lesquels elle ne sait pas vers qui orienter les ménages une fois les situations détectées. Seule l'inscription de critères énergétiques dans la définition de l'insalubrité permettrait d'être réellement efficace.

Ener'gence estime essentiel de définir qui est chargé de la coordination et du suivi des orientations. Pour Brest Métropole Océane, c'est la cellule de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, créée en 2011 et qui rassemble les opérateurs ANAH, la CLCV, la Ville, le CCAS, les travailleurs sociaux, etc., qui en est responsable. Elle se réunit une fois par mois, est pilotée par l'EPCI, et valide les préconisations de la chargée de visite (médiation locative, accompagnement vers la réalisation de travaux, montage du dossier financier), puis assure le suivi des dossiers qu'elle a déjà orientés. Après visite au domicile, les visiteurs rapportent les situations à la cellule et lui font connaître leurs préconisations (nécessité d'une médiation, par exemple) que la cellule discute, le service Habitat de la collectivité étant amené à trancher. Le plus souvent, c'est la chargée de visite qui revient vers le ménage pour expliquer les décisions. Le délai de réponse de la cellule est d'environ un mois.

HESPUL supporte l'unique PRIS de son territoire, auquel s'adressent en principe toutes les demandes qui doivent ensuite être renvoyées vers le bon interlocuteur. Or, les personnes qui appellent le PRIS ne savent très souvent pas quel interlocuteur elles ont rencontré ou contacté en premier. Cela empêche en pratique de reconstituer l'historique du parcours des ménages.

Dans le Jura, AJENA organise l'orientation de la façon suivante : une information est d'abord renvoyée à la personne qui a procédé au signalement, surtout s'il s'agit d'un travailleur social, afin de lui restituer les éléments du diagnostic sociotechnique effectué au domicile. Il est ensuite orienté vers l'opérateur ANAH s'il semble éligible au programme Habiter Mieux. Pour les locataires du parc public, il s'agit, après les conseils d'usage, d'informer le bailleur social de l'état du parc, et également des problèmes fréquents de répartition de charges. Selon les cas, l'orientation concerne le ménage seul, et parfois la politique de la collectivité, à partir des informations recueillies sur le terrain.

La Ville de Montreuil repère parfois des situations de violence intrafamiliale à l'occasion de visites plomb. La question consiste à savoir où les visiteurs à domicile doivent s'arrêter. Le signalement d'une installation électrique non conforme peut ainsi entraîner la coupure de l'alimentation par ERDF : c'est pourquoi CRESUS se

borne désormais à donner des conseils aux occupants. Il est toutefois préférable, pour la Ville de Montreuil, de prévenir le service d'Hygiène, ou, à défaut, l'ARS.

Suivi pendant et après travaux

CRESUS effectue une évaluation de la consommation énergétique sur la base des factures un an après travaux, et la confronte aux évaluations théoriques. Ceux qui ne se chauffaient pas augmentent leur dépense, ceux qui ont augmenté la surface chauffée conservent une dépense comparable aux anciennes factures, et seuls ceux qui surchauffaient pour compenser les pertes thermiques réalisent des économies.

En pratique, l'ALE Grand Lyon ne peut souvent pas effectuer le suivi auquel l'agence s'est engagée, car les travaux se déploient la plupart du temps sur une longue période à l'issue de laquelle l'ALE ne dispose plus de financements pour ce faire.

Dans le cadre de l'opération « 2000 toits pour 2000 familles » la FAP a mené une évaluation sur 50 de ces logements, ce qui est essentiel pour connaître les effets financiers et non financiers des travaux, notamment en comparant les travaux réalisés par rapport aux travaux prévus en s'intéressant aux reste-à-charge après travaux, ainsi qu'aux gains de confort. Elle sera poursuivie sur une durée de trois ans. L'évaluation montre que les résultats obtenus sont comparables à la performance prévue par Dialogie. C'est pour l'association Un Toit pour tous (Grenoble) un point décisif pour défendre les nouvelles demandes de subventions auprès des collectivités.

Toulouse Métropole finance la réhabilitation énergétique de copropriétés dans le cadre d'OPAH et a mis en place depuis 2012, avec l'EIE, un suivi des consommations. L'EIE distribue un kit économe, sensibilise les habitants aux bons comportements, et adresse après un an travaux un questionnaire aux habitants pour savoir si leur confort a été amélioré et si des économies ont été réalisées. Les premiers résultats seront disponibles fin 2014.

Atelier participatif 2 : Quelle organisation territoriale pour la lutte contre la précarité énergétique à l'échelle d'un département ?

L'atelier est animé par Franck Dimitropoulos. Son rapport en plénière est assuré par Sandrine Burési (GEFOSAT) et Judith Cazas (ARENE)

Organisation du repérage

Dans le Val-de-Marne, le repérage fait dans un premier temps appel aux acteurs sociaux (CCAS et Espace départemental des solidarités - EDS) pour augmenter le nombre de « repéreurs » en lien avec les acteurs du territoire tels que Voiture & Co, ou certains acteurs du secteur de la santé (PMI, crèches départementales). Aucune porte n'est fermée *a priori*. Les formations animées par le Conseil général s'adressent aux travailleurs sociaux et aux équipes médicosociales des EDS, tout comme à leurs partenaires sur les territoires. Un large spectre de « repéreurs » est ainsi constitué. L'étude mentionnée ci-dessus (p. 22) informe à l'échelle de l'IRIS sur les risques de précarité énergétique, et permettra donc à terme d'orienter les interventions dans les villes.

Une expérience sera menée sur trois villes du Val-de-Marne pour former leurs agents de salubrité. Il faut néanmoins convaincre les communes que des formations au repérage de la précarité énergétique valorisent le travail de ces agents, qui peuvent ainsi apporter des conseils et orienter les ménages vers les bonnes personnes en cas de problème. Ce n'est qu'un exemple de la logique selon laquelle il faut essayer de faire « d'une pierre plusieurs coups » lorsque l'on se rend au domicile de personnes en difficulté. Dans cet esprit, les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) seront bientôt invités aux formations, ainsi que la Maison départementale du handicap. Une formation d'une demi-journée sur le repérage a aussi été testée auprès du personnel du Conseil général et des gardiens des bailleurs sociaux.

L'EIE de l'Indre-et-Loire ajoute aux acteurs cités ci-dessus les services d'aide aux personnes (qui travaillent en lien avec les services sociaux classiques). Ces intermédiaires permettent de repérer des logements qui présentent de forts besoins d'intervention. Il est très important de décloisonner l'approche du repérage et d'inviter un nombre croissant d'acteurs aux sessions de formation. Il est donc demandé aux travailleurs sociaux d'inviter les autres intervenants sociaux qui travaillent sur leurs secteurs. Cette méthode a permis de multiplier rapidement par trois le nombre de personnes repérées.

Les Compagnons bâtisseurs de Provence travaillent en lien avec tous les acteurs du territoire (CCAS et associations) et organisent des animations collectives dans les centres sociaux et les épiceries sociales pour que le public se signale lui-même. Des ambassadeurs ont été mis en place au sein des familles, et ils signalent ensuite certains de leurs proches en difficulté. Une session de formation a aussi été créée à l'attention des travailleurs sociaux qui l'ont sollicitée, ce qui a multiplié le nombre de repérages.

A travers le CLE, le GEFOSAT a rencontré la CARSAT, qui effectue 8000 visites par an en Languedoc-Roussillon pour attribuer le GIR (degré de dépendance) qui ouvre éventuellement le droit à l'APA. Ce vecteur de repérage pourrait être davantage valorisé. Par ailleurs, les UDAF et d'autres associations du même type possèdent des services de tutelle de personnes très vulnérables, y compris en ce qui concerne leur habitat, ce qui permet en cas de besoin de travaux, de pouvoir s'appuyer sur le tuteur ou le curateur en tant qu'interlocuteur unique : il faudrait les impliquer plus fortement. Ceci étant, il est souvent difficile de motiver de nouveaux organismes au repérage de la précarité énergétique sans intégrer leurs propres missions, ou, du moins, les prendre en compte. C'est une véritable difficulté.

La SCIC L'ARBAN (APEHPM) souligne que l'identification des ménages suppose d'avoir les moyens d'agir. La faiblesse des moyens disponibles, notamment auprès du FSL, peut entraîner de la part des Conseils généraux la volonté de ne pas en savoir trop sur la misère sociale présente sur les territoires : cette impression ressort de l'expérience de la SCIC ARBAN dans les zones rurales du Limousin.

Après une période de trois ans durant laquelle il a été difficile de repérer une dizaine de ménages sur le territoire de l'Isère, le groupe ULISSE-SOLENI a organisé en janvier 2014 des séances d'information auprès des travailleurs sociaux, qui se sont depuis approprié le dispositif. En conséquence, l'objectif (100 ménages à orienter en 2014) a été atteint dès septembre. Il faut donc intervenir au niveau politique pour obtenir une rallonge budgétaire supplémentaire, car il n'est pas possible, sur le terrain, d'arrêter les visites.

BCE a vécu des situations dans lesquelles les travailleurs sociaux faisaient appel à l'association pour traiter des situations de logement qu'ils ne savaient pas prendre en charge. Cela mettait souvent les visiteurs en difficulté auprès des familles : il y a des cas dans lesquels il ne faut pas mener les visites si aucune action n'est possible.

CRESUS (Nord-Pas-de-Calais) anime un espace-ressource Précarité énergétique auquel il est souvent demandé de former des bénévoles. Mais ceux-ci, souvent, ne veulent pas intervenir auprès des travailleurs sociaux professionnels (et réciproquement) ce qui pose des problèmes sur le terrain. L'espace est aussi sollicité par des associations de consommateurs. Elles coopèrent bien avec les acteurs sociaux, qui abordent la précarité énergétique dans le cadre de leur travail classique de lutte contre la pauvreté. Il apparaît concrètement souvent difficile de faire fonctionner les partenariats en raison des conflits entre structures : c'est pourquoi l'intervention d'un tiers est ressentie comme nécessaire pour dépasser ce type de clivages. Il faut aussi introduire des méthodologies de projet, d'action et de recherche-action pour replacer l'habitant dans une posture de citoyen actif et non d'utilisateur.

Polénergie s'appuie essentiellement sur les travailleurs sociaux de l'Ardèche pour le repérage, et a mis en place des indicateurs simples pour détecter les situations de précarité énergétique. Il s'agit d'un tableau qui repose sur quatre situations-types : personne seule vivant dans 50 m², deux personnes vivant dans 65 m², etc. Selon ces configurations, la situation des ménages est évaluée en fonction des consommations énergétiques en euros, ceci selon les modes de chauffage (gaz, électricité, etc.). L'outil n'est pas parfait, mais il permet de caractériser les situations et a été apprécié par les travailleurs sociaux du Conseil général.

Orientation vers les bons interlocuteurs

Après la visite, il faut être en mesure de proposer des solutions. Les situations locatives, en particulier, sont souvent complexes. A l'invitation d'une directrice départementale de l'Action sociale, le GEFOSAT a ainsi mis en place un recours à la médiation sociale grâce à la CLCV ou à l'association Léo Lagrange. Des comités se réunissent tous les mois pour évaluer et suivre les situations sur plusieurs territoires, et des associations spécialisées dans l'accompagnement de locataires y participent. Le Conseil général a décidé de mettre en place une « action de médiation » lorsque l'amélioration des situations dépend avant tout de la relation avec les bailleurs. L'expérience montre que les difficultés sont avant tout juridiques et qu'il est essentiel de mettre en œuvre une médiation locative pour faire valoir les droits du locataire lorsque sa relation avec son bailleur est difficile, ce qui est fréquent.

Le CAF du Gard héberge le guichet unique des signalements des infractions de décence dans le département. Un comité réunit mensuellement la CAF, la MSA, l'ARS, la DDTM, les services d'Hygiène et de Santé des agglomérations, EDF, les Compagnons bâtisseurs, etc., pour décider des actions à mener. Ce fonctionnement qui existe aussi dans d'autres départements pourrait être retenu le jour où des critères énergétiques seront enfin intégrés au décret Decence. Pour réaliser les travaux, la MSA délègue les dossiers qui lui reviennent à Habitat et Développement, et la DDTM (pour les bailleurs sociaux) fait appel à un autre opérateur.

HELIOSE-EIE de la Loire, explique que la CAF de la Loire est très impliquée sur les questions de décence. Les travailleurs sociaux sont bien formés sur ces questions et effectuent la médiation avec les bailleurs après visite du logement. Un Fonds d'aide aux bailleurs solidaires permet de réaliser des petits travaux non éligibles au programme Habiter Mieux, notamment dans les logements collectifs dont les

bailleurs sont impécunieux. Dans d'autres départements, l'ARA et/ou les FSATME permettent d'intervenir.

Le Conseil général du Val-de-Marne indique que le logement est tellement contraint en Ile-de-France qu'il est très difficile de travailler avec les bailleurs. Comme dans d'autres grandes métropoles, les publics en situation d'irrégularité sont particulièrement exposés à des bailleurs indéclicats.

RESOLIS a pour vocation de recenser les bonnes pratiques en matière de lutte contre la précarité énergétique, et a mené une analyse des difficultés récurrentes rencontrées par les programmes. Parmi celles-ci, l'orientation du public est très régulièrement citée. L'une des solutions est celle du guide SCALP développé par l'ALE de Saint-Quentin-en-Yvelines, qui permet de donner une réponse et de proposer un référent pour les différentes thématiques à tout acteur confronté à une situation de précarité énergétique sur un territoire donné. Cet outil est disponible sur le site du RAPPEL.

L'EIE de l'Indre-et-Loire explique que l'association nationale des Compagnons bâtisseurs a été retenue récemment dans le cadre d'un Plan d'Investissements d'avenir : un fonds nouveau permettra à l'association nationale de faire essaimer l'ARA là où elle reste absente en soutenant et labélisant les associations volontaires pour mettre en œuvre cette démarche. Ce fonds est important et il faudra le mobiliser sur les territoires, en sollicitant pour cela les bons acteurs associatifs. Il est aussi possible, parfois, de contractualiser avec les fournisseurs de matériaux pour qu'ils livrent directement les familles capables de réaliser les travaux, et de payer les fournisseurs à partir des fonds publics dédiés, comme BCE a pu le mettre en place par le passé. De multiples formules sont donc envisageables pour favoriser l'ARA.

Suivi pendant et après travaux

Le Conseil général des Hautes-Pyrénées a mis en place fin 2012 une expérimentation qui se terminera fin 2014. Grâce à celle-ci, deux opérateurs (le PACT Béarn et un bureau d'études) effectuent des visites aux domiciles des ménages repérés par les travailleurs sociaux, et préconisent les travaux à effectuer en rapport avec les dispositifs existants. Le suivi et l'accompagnement s'avèrent très difficiles et apparaissent comme le point faible de l'expérience. Le Conseil général prévoit de recruter un ambassadeur de l'efficacité énergétique et songe à lui confier l'accompagnement des professionnels de l'action sociale vis-à-vis des ménages.

L'ALE du Val-de-Marne a mis en place 50 visites par an à Vitry-sur-Seine. Les ménages concernés ont été recontactés par téléphone six mois et un an après visite et remise des préconisations. Mais il s'avère très difficile de les recontacter, même après plusieurs appels, et ceux qui répondent, en général, n'ont mis en œuvre que la moitié des préconisations. Avec Valophis, le bailleur social du département, 15 ménages ont donc fait l'objet d'un accompagnement poussé (trois visites en neuf mois et relances téléphoniques) avec l'implication de l'assistante sociale du bailleur. Les résultats ont été probants, puisque les ménages ont économisé en moyenne 300 euros par an. L'expérience sera reproduite, et inspire déjà les visites organisées avec le CCAS de Vitry, puisqu'il est demandé aux ménages ayant reçu une visite de se rendre au CCAS pour faire le point dans un deuxième temps. Ces expériences montrent que l'accompagnement joue un rôle décisif.

RESOLIS explique que selon son analyse, le suivi apparaît pour les acteurs de la lutte contre la précarité énergétique un facteur-clé de la réussite, et que celui-ci est d'autant plus efficace qu'il est porté par une structure locale bien identifiée de la

population. Ainsi, en PACA, la CLCV porte un EIE, et parvient beaucoup mieux à toucher les publics en précarité énergétique par le biais de la CLCV que par celui de l'EIE.

CRESUS (Nord-Pas-de-Calais) a mis en place des ateliers collectifs de suivi après travaux. Ils permettent de faire émerger le savoir pratique des habitants, qui échangent spontanément entre eux – par exemple sur l'usage d'une nouvelle chaudière – bien plus aisément qu'avec les professionnels.

Le Conseil général du Val-de-Marne envisage de créer un « Défi Familles Rénovées » en associant les entreprises impliquées, pour attribuer un prix annuel avec visite du logement lauréat. Le jeu serait bien entendu fondé sur le volontariat des familles.

Conclusion de la journée

Franck DIMITROPOULOS remercie les participants de leur présence et de leurs nombreuses interventions, et rappelle que la journée fera l'objet d'un compte-rendu détaillé. Après une matinée liée à l'évolution des interventions institutionnelles, les échanges de l'après-midi ont été consacrés à des questions pratiques liées à l'action de terrain. Tous les participants peuvent faire part de leurs observations sur cette journée et sur les activités du RAPPEL, notamment sur la liste de discussion du réseau.

Au nom du RAPPEL, **Sandrine BURESI** remercie chaleureusement Claire Bally, qui a brillamment remplacé Marie Moisan pendant ses six mois d'absence.

Les animateurs du RAPPEL remercient aussi l'ensemble des intervenants et souhaitent à chacun un bon retour.